

Élections MC : votez pour être représenté !

Les élections de la MC se tiendront dans la deuxième moitié du mois de mars 2022.

Mais pourquoi la MC organise-t-elle des élections ?
Qui peut voter ? Et comment ?



Pourquoi des élections à la MC ?

En tant qu'organisation démocratique, la MC souhaite que chacun de ses membres puisse s'impliquer dans ses lieux de décision et d'action. Elle le fait pour répondre à une loi sur les mutualités. Mais surtout, car au-delà d'être un assureur social, elle est un mouvement de citoyens et un entrepreneur social... dont le projet et les grandes orientations sont définis et portés par et pour ses membres !

Quelle est la mission des futurs élus ?

Les candidats qui seront élus formeront la future assemblée générale pour les 6 années à venir. Celle-ci élira ensuite le conseil d'administration de la MC.

Les élus devront notamment :

- ✓ Déterminer les grandes orientations relatives à la stratégie et aux finances de la MC.
- ✓ Représenter les membres de la MC et relayer au mieux leurs besoins et attentes.
- ✓ Apporter des idées innovantes en matière de services et d'avantages à la population.
- ✓ Défendre les valeurs portées par la MC et œuvrer en faveur d'une société plus juste et solidaire et d'une politique de santé accessible à tous.

Qui vote ?

Tout membre MC majeur ou émancipé peut voter.

Chaque membre MC dépend d'une circonscription électorale définie en fonction de son lieu d'habitation. Un vote est organisé dans la circonscription si le nombre de candidats est supérieur au nombre de mandats disponibles dans la circonscription.

Cette année, le vote aura lieu dans 26 des 34 circonscriptions que compte la MC.

Pourquoi voter ?

En exprimant votre vote, vous choisissez ceux qui vous représenteront au sein des instances de la MC ! Ils seront vos porte-parole pour les 6 prochaines années.

Quand ont lieu les élections ?

Les élections mutualistes ont lieu tous les 6 ans.

Les prochaines élections auront lieu en mars 2022.

Vous pourrez voter jusqu'au 31 mars.

Comment voter ?

Vous recevrez mi-mars une invitation à voter. Cette invitation arrivera par courrier ou par e-mail, en fonction de vos préférences de contact :

✓ **Si vous recevez une invitation par e-mail**, cliquez sur le lien noté dans l'e-mail reçu. Vous serez alors redirigé vers le site internet de vote. Vous pouvez utiliser votre ordinateur, tablette ou smartphone. Vous devrez introduire votre numéro de registre national.

✓ **Si vous recevez une invitation papier**, vous avez deux possibilités :

- **Soit vous votez par internet** : scannez avec votre smartphone le code QR unique repris dans le courrier pour accéder au site internet de vote. Vous devrez introduire votre numéro de registre national.
- **Soit vous votez sur papier** : remplissez votre bulletin de vote, puis utilisez l'enveloppe jointe à l'invitation pour renvoyer votre vote à la MC. L'enveloppe doit être déposée dans une boîte aux lettres MC. Elle peut aussi être envoyée par la poste, munie d'un timbre.

Le vote est possible une seule fois ; il est libre et anonyme.

Qui sont les candidats ?

Après l'appel à candidatures lancé à l'automne dernier, **243 membres issus des quatre coins de Bruxelles et de Wallonie** ont fait le pas de se porter candidats. Tous sont prêts à relever le défi de vous représenter, au sein de l'assemblée générale de la MC, et donc de se mobiliser, penser, décider et agir au mieux pour l'ensemble des membres de la MC. En signant la charte des élus, ils portent les valeurs de la MC.

La MC est divisée en 34 circonscriptions électorales. Vous voterez pour un ou plusieurs candidats de la circonscription dans laquelle vous résidez (s'il y a plus de candidats que de mandats à pourvoir). Vous pouvez retrouver les candidats de votre circonscription sur mc.be/candidats ou dans le **journal En Marche du 24 février**.

Le nombre de mandats à pourvoir (de 2 à 11) dans votre circonscription électorale dépend du nombre d'habitants. Vous pouvez voter pour autant de candidats qu'il y a de mandats à pourvoir. Toutes les informations seront reprises dans votre convocation.

Comment connaître les résultats ?

Les résultats des élections seront communiqués dès le 14 avril, dans le journal *En Marche* et sur mc.be/resultats.



✓ Pour connaître les candidats de votre région : mc.be/candidats

✓ Pour toute question : mc.be/vote-faq

**Il existe de multiples façons de s'investir à la MC !
Découvrez-les sur mc.be/volontariat**

